



L'écho du relais

L'arrêt de travail

Comme tout salarié, l'assistante maternelle bénéficie du droit à la protection sociale. A ce titre elle bénéficie du remboursement de médicaments, visites médicales mais aussi indemnités journalières en cas d'arrêt de travail dû à la maladie, accident, maternité...

Pour cela, des démarches sont à réalisées par l'employeur et la salariée. Dans un premier temps vous devez **fournir à tous vos employeurs** une copie de votre arrêt de travail. Ce dernier doit leur parvenir sous 48h en main propre ou par courrier.

Les employeurs doivent alors se procurer et remplir une attestation de salaire pour paiement des indemnités journalières (document Cerfa n°11135*02). Ce document est téléchargeable sur le site www.améli.fr ou www.casamape.fr. Une fois remplie, la feuille vous est remise et vous faites parvenir l'ensemble des documents de tous vos employeurs en un seul envoi en précisant que vous avez plusieurs employeurs car vous êtes assistante maternelle.

Dans un délai de quelques jours, l'assurance maladie vous indemnise et vous fait parvenir un récapitulatif des versements. Ce dernier vous servira pour votre demande de complémentaire auprès de l'Ircem prévoyance.

Toute ses démarches et les documents sont disponibles au relais sur simple demande.

La formation continue

Au mois de mars Madame Marcon du CIBC avait fait circuler lors d'une réunion un programme de formation et nombreuses d'entre vous y étaient inscrites. Malheureusement, ces inscriptions sont restées sans suite. C'est la raison pour laquelle vous sera adressé un planning pour fin 2011 avec l'organisme de formation IFRA. Trois thèmes y sont présentés :

- Contes et Histoires à raconter
- Eveil musical
- Savoir Utiliser Internet.

Si l'une de ces formations vous intéresse, contacter le relais pour vous inscrire et avoir le planning 2011.

Relais assistantes maternelles du Canton d'Albens

Réunion du 19/09/11

20 Assistantes maternelles
présentes

Sommaire :

- * L'arrêt de travail
- * La formation continue
- * L'organisation 2011-2012
- * Les informations générales

Dans ce numéro :

L'arrêt de travail	1
La formation continue	1
L'organisation 2011-2012	2
Les informations générales	2

L'organisation 2011-2012

* Les « **rencontres autour du livre** » ont reprises le 15 septembre avec 21 enfants inscrits et 9 assistantes maternelles participantes. Cette année, un imagier des saisons sera créé par les enfants. Les dates sont affichées au relais et l'horaire reste inchangé de 9h à 10h le jeudi en période scolaire.

* Echanges autour des différents **spectacles pour Noël**. Le choix se porte sur « le jardin d'Amédée ». Un contact pour devis sera pris jeudi avant acceptation. Si le coût est trop élevé, un autre spectacle sera alors retenu. La date de ce dernier sera le 21 novembre 2011 le matin après 9h30 sur La Biolle afin qu' un maximum d'enfants puissent participer.

* Le **goûter de fin d'année** sera de nouveau proposé sous forme de pique nique extérieur au début du mois de juin. Les parents seront les bienvenus à ce temps de partage.

* Deux **réunions en soirée** sont envisagées pour les professionnels comme les parents sur les thèmes suivants : la sécurité routière avec des enfants et les accidents domestiques. Tout reste à faire quant à l'organisation et les intervenants. Une information ultérieure sera faite.

Les informations générales

* Mise à jour des **disponibilités** suite à la rentrée scolaire avec un bilan plutôt positif. Le nombre de places à pourvoir est en baisse très nette et de nombreux parents cherchent un mode de garde pour 2012. Nous accueillons les nouvelles personnes agréées et évoquons les départs.

* **9 annonces de garde** sont présentées pour des parents qui ne trouvent pas d'assistantes maternelles. Après contact ce jeudi, tous ont trouvé un mode de garde.

* A la demande de certaines d'entre vous, un **questionnaire sur les tarifs pratiqués** sur le canton est distribué. Ce dernier est facultatif et anonyme. Je vous joins un exemplaire avec le compte rendu. Une restitution aura lieu lors de notre rencontre de novembre. Merci pour cela de faire parvenir vos réponses au relais avant fin octobre.

* Afin que le plus grand nombre puisse participer aux **réunions en soirée**, le planning annuel est défini. Sauf imprévu, les prochaines réunions légales sont prévues le :

- lundi 28 novembre 2011 à 20h
- lundi 23 janvier 2012 à 20h.
- lundi 26 mars 2012 à 20h.
- lundi 21 mai 2012 à 20h.
- lundi 02 juillet 2012 à 20h.

Prochaine réunion
le 28 novembre 2011 à 20h.